

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/99/...014...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE SUBVENTION AU TITRE DE
L'OBJECTIF STRATEGIQUE EN MATIERE DE L'UTILISATION ACCRUE DE
PRATIQUES DURABLES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES
SIGNE LE 22 JUIN 1998 ENTRE L'USAID ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

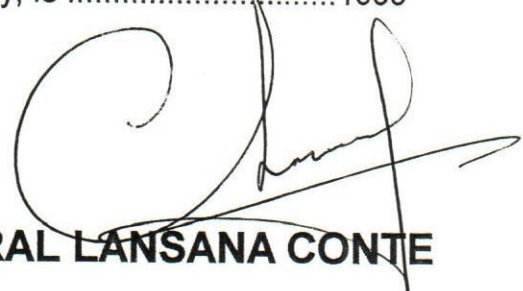
Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;
Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er : Est ratifiée et promulguée l'Accord de subvention au titre de l'objectif stratégique en matière de l'utilisation accrue de pratiques durables de gestion des ressources naturelles signé le 22 Juin 1998 entre l'USAID et le Gouvernement de la République de Guinée.

Article 2 : la présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

Conakry, le29..... JUIN.....1999


GENERAL LANSANA CONTE